

Lisieux

Livarot. Condamnée pour violences : l'enseignante suspendue

OUEST-FRANCE.FR | mercredi 28 février 2018

202 mots



L'affaire remonte à l'automne 2016, dans un couloir de l'école de Livarot. (Illustration) - Crédit Ouest-France/Béatrice Le Grand

Condamnée à un mois de prison avec sursis le 20 février 2018, une institutrice a été suspendue 4 mois par le Rectorat, le temps de mener une enquête.

« C'est une procédure normale, explique-t-on au rectorat. Cette suspension à titre conservatoire de 4 mois, le temps de mener une enquête administrative qui débouchera ou non sur une sanction disciplinaire. »

Attrapé par le bras

L'enseignante était accusée d'avoir, le 17 octobre 2016, attrapé par le bras et secoué un enfant de 4 ans scolarisé en moyenne section qui se chamaillait avec des camarades dans un couloir, pour l'amener dans sa classe où il finit par tomber. L'Atsem (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) avait donné une version similaire à celle du témoignage de l'enfant.

Le tribunal de Lisieux l'a condamnée le 20 février 2018 à un mois de prison avec sursis. Ce qui a déclenché l'enquête du Rectorat, une « procédure classique », durant laquelle l'enseignante est remplacée dans sa classe et perçoit son traitement.

L'institutrice, qui s'est dit « diffamée et menacée de mort » à la barre du tribunal, aurait décidé de faire appel de cette décision de justice.

Virginie ÉNÉE.